

## DES FRAIS ANNUELS

Le 15 décembre 2009 - 18:56 | ljacques@mcmmedia.ca



Une autre coopérative de soins de santé de la région se voit dans l'obligation d'imposer des frais annuels à ses membres.

Après les coop de Gatineau et de Cantley, voilà que celle d'Aylmer annonce que ses membres devront payer une cotisation à chaque année pour conserver leurs privilèges.

La clinique déborde et des projets d'expansion sont dans l'air.

La coop santé d'Aylmer, la première du genre à avoir ouvert ses portes dans la région, est en opération depuis bientôt 6 ans.

Son succès a été fulgurant en passant de 500 à 9500 membres entre 2004 et 2008.

20 000 patients sont passés par la clinique sans rendez-vous cette année.

La coop a toujours réussi à fonctionner sans frais annuels.

Les sociétaires devaient seulement déboursier une part sociale de 50\$ à l'inscription.

Pour l'année qui se termine, le déficit d'opération atteint 100 000\$.

À compter de 2010, les membres devront donc déboursier 100\$ pour conserver leurs privilèges.

Sans oublier qu'avec le succès des dernières années, la coop santé manque d'espace et devra soit déménager ou agrandir sa clinique actuelle.

Les 9 médecins se partagent 3 bureaux et la salle d'attente ne répond plus aux besoins.

Sans parler des salles d'examen qui manquent.

La coop Santé d'Aylmer s'est également fixé comme objectif de recruter 3 autres médecins d'ici 4 ans.

Reste à voir comment cette mauvaise surprise sera accueillie par les membres qui sont en bout de ligne propriétaires de la clinique.

Leur réaction sera déterminante pour l'avenir de la coopérative de santé.